

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

2 5 JUIL. 2016

Dossier complet le 25 JUIL, 2016 N° d'enregistrement FCHH 16 PCO 56

1. Intitulé du projet

Création d'un réseau de desserte forestière sur le massif du Sprickelsberg, communes de Dolleren et Kirchberg (68)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA du Sprickelsberg

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Marie Ehret, Président de l'ASA et Maire de Dolleren

RCS / SIRET

200 052 074 000 16

Forme juridique Association Syndicale Autorisée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6 : infrastructures routières sous rubrique d	Dossier au cas par cas : toutes autres routes d'une longueur inférieure à 3 km
	La longueur unitaire des ouvrages de type chemin forestier (création +transformation) ne dépasse jamais 3 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Liste des ouvrages concernés par la demande au cas par cas (création et mise au gabarit de chemins forestiers accessibles aux camions grumier uniquement, par numéro d'ouvrage, cf. plan en annexe)

- 2 : Création de chemin à grumier 1437 ml dont 60 ml avec empierrement complémentaire
- 2a : Création de chemin à grumier 1731 ml
- 3, 3a, 3b, 3c: Création de chemin à grumier 1195 ml dont 70 ml avec empierrement complémentaire et mise au gabarit 320 ml soit au total 1515 ml
- 8 : Création de chemin à grumier 720 ml
- 9, 9a : Création de chemin à grumier 1060 ml et mise au gabarit 312 ml soit au total 1372 ml
- 14, 14a, 14b : Création de chemin à grumier 984 ml et mise au gabarit 301 ml soit au total 1285 ml

Des équipements et travaux complémentaires (places de dépôt ou de retournement, création de pistes de débardage) viennent compléter le réseau : ces travaux ne relèvent pas de l'annexe pas de l'annexe R122-2 du code de l'environnement

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire



4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de disposer d'un réseau de desserte forestière suffisamment dense, de qualité et adapté aux besoins de l'exploitation forestière des forêts communales et privées sur le massif du Sprickelsberg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur départemental de desserte du Baerenkopf révisé en 2011-12.

Il est portée par l'Association Syndicale Autorisée du Sprickelsberg, crée officiellement le 29 janvier 2015 à la suite d'une enquête publique.

Le réseau projeté permettra d'accéder aux ressources forestières actuellement inexploitées faute de desserte. Il réduira les coûts d'exploitation en limitant les distances de débardage et permettra ainsi une gestion durable, notamment en proposant une alternative aux coupes rases en petite forêt privée morcellée : des actions en faveur de la mobilisation concertée par la réalisation de chantiers d'exploitation regroupant plusieurs propriétaires seront mises en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Compte-tenu de l'ampleur des travaux projetés, ils se dérouleront sur 2 saisons entre avril et octobre 2017 et 2018, selon le phasage suivant :

1/ travaux d'ouverture des chemins : réalisation de la coupe d'emprise, débardage des bois et dessouchage sur l'emprise des chemins synchronisé avec les travaux d'ouverture des chemins (bande

de roulement de 4m maximum) : terrassement, talutage, nivellement et compactage sommaire, mise en place des dispositifs de franchissement des cours d'eau (buse et gués)

2/ travaux de finition nivellement, compactage, mise en place des ouvrages d'assainissement (fossés, renvois d'eau), empierrement des 2 tronçons prévus.

Les matériaux seront pris sur l'emprise du chantier en fonction de la qualité et de la quantité trouvée, et en cas de besoin complétés par des matériaux en provenance de carrières reglementés.

Pendant toute la durée des travaux les ouvrages seront strictement interdits à la circulation à l'exception des engins et personnels du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau de desserte créé sera propriété de l'ASA et à ce titre strictement réservé aux ayants droits : propriétaires et professionnels de la forêt.

Des panneaux d'interdiction de circulation seront apposés aux principaux points d'accès au réseau de desserte.



4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création de l'ASA du Sprickelsberg selon les dispositions de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et du décret 2006-504 comprenant notamment une enquête publique (du 18/11/2014 au 5/12/2014) et la validation par le sous-préfet de Thann en date du 29/01/2015

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour les dispositifs de franchissement des cours d'eau (rubriques 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.5.0) avec évaluation des incidences hors site Natura 2000.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Grandeurs caractéristiques

Examen au cas par cas pour un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand-Est au titre du programme de soutien aux investissements pour l'amélioration de la desserte forestière (TO 0403G du PDR Alsace 2014-2020)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

ASA du Sprickelsberg (293 ha) :								
création de chemins grumiers en terra	6997 ml							
création de chemins grumiers en partie	130 ml							
transformation de pistes en chemins g	1519 ml							
création de pistes de débardage (plusie	eurs tracés)		1779 ml					
création de places de dépôt (200m² ur	nitaires) ou de retournement (450	m² unitaires)	13 unités so	oit 4350 m²				
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long°	_' " Lat.	_ ° _ ' _	-"			
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) e	d), 8°, 10°, 18°	, 28° a) et b), 32°	; 41° et 42° :				
	Point de départ :	Long6_ ° _£	56 <u>-29</u> " <u>-</u> 481 <u>t</u>at.	47° 47 ' 16	8"872N			
	Point d'arrivée :	Long. 6_ ° 5	5' <u>23</u> " ₅₂₉ Lat .	47 ° 47 ' 34	-" 452N			
	Communes traversées :							
	Kirchberg et Dolleren (68)							
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvro	ige existant?	Oui	X				
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	Oui	Non	X					
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au								
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	Oui	Non	X					
Si oui, de quels projets se compose le								

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Valeur

5.	Sensibi	lité env	vironnementale de la zone d'implantation envisag	ée a la l				
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
Vocation forestière et infrastructures de desserte forestière								
vocation forestiere et innastructures de desserte forestiere								
			banisme (ensemble des documents d'urbanism s sols sur le lieu/tracé de votre projet ?	e Oui X Non				
Si oui, intitulé et date	Comm	iune de	e Dolleren : POS approuvé le 20/06/1986					
d'approbation:			Le massif du Sprickelsberg y est clas	sé en zone ND				
Précisez le ou les règlements applicables à	Comm	une de	e Kirchberg : PLU approuvé le 31/01/2003					
la zone du projet			Le massif du Sprickelsberg y est clas	sé en EBC				
	Ces de	eux doc	cuments sont en cours de révision en PLUi (pres	crit le 30/12/2015)				
			V.	,				
	e ou les	docum	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation	Oui Non				
environnementale?								
5.2 Enjeux environnementau: Complétez le tableau suivan				isponibles sur le site internet				
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact								
			v.tr/etude-impact					
			Lequel/Laquelle ?					
http://www.developpement	-durable Oui	e.gouv	Lequel/Laquelle ?	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique,	-durable Oui	e.gouv		oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de	Oui	e.gouv	Lequel/Laquelle ?	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ?	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ?	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ?	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui X	e.gouv	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	loises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle ? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	loises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	oises » 420030275				
http://www.developpement Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	loises » 420030275				
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional?	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	oises » 420030275				
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du	Oui X	Non X	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	loises » 420030275				
Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne? sur le territoire d'une commune littorale? dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional? sur un territoire couvert par un plan de prévention du	Oui X	Non	Lequel/Laquelle? ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhin Massif Vosgien	oises » 420030275				



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?			PPRN innondation approuvé sur les 2 communes en date du 30/04/2014
dans un site ou sur des sols pollués ?		x	
dans une zone de répartition des eaux ?		x	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	X		AEP68-368R177
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		ZPS des Hautes Vosges FR 4211807 : 35 ha sont inclus dans le périmètre de l'ASA (surface totale de la ZPS : 23 680 ha)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	L'essentiel des matériaux sera pris sur l'emprise des travaux. En cas de besoin, possibilité d'apports ponctuels de matériaux d'empierrement complémentaires en provenance de carrières agréées
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité		x	Pour plus d'explications on se référera à la note des incidences environnementales et paysagères jointe à la présente demande
	particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Emprise des chemins grumiers et place de dépôt/retournement créées Pour plus d'explications on se référera à la note des incidences environnementales et paysagères jointe à la présente demande
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		x x	Sauf localement pendant la phase de travaux, mais les premières habitations sont assez éloignées
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	sauf très localement (quelques mètres)pendant la phase travaux dans les secteurs nécessitant l'emploi d'un matériel de type brise roche

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×		Gaz d'échappement des engins pendant la phase de travaux
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	Ce point fera l'objet d'un développement particulier au niveau du CCTP de travaux de terrassement une fois la demande de subventior validée : - utilisation de kit de rétention mobiles pour pallier aux pollutions accidentelles, préférence pour les huiles bio - stockage des produits susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux hors d'atteinte de celles-ci
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		x	Idem : enlèvement de tous les décombres, terres, dépôts de matériaux qui pourraient subsister vers un site approprié à charge de l'entrepreneur.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		x	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	\mathbf{x}		impact positif sur l'activité sylvicole

6.2 Les in		au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non X Si oui, décrivez l	lesquelles :
42100	eldongos du projet identifié	au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décrivez	가는 가는 사람들은 하는 생각이 있는 아름이 가는 사람들이 살아 하는 것이 되었다. 그는 사람들은 사람들이 가는 것이 없는 것이다.
Oui	Non Si Oui, decrivez	iesqueis :
		7. Auto-évaluation (facultatif)
qu'il devr	ait en être dispensé ? Explique	z-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou ez pourquoi.
Non.		
	érera pour cela à la note d'év	aluation complémentaire du présent projet joint à la présente demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

d'eau et cours d'eau;

	Objet Control of the	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Note complémentaire d'évaluation des incidences environnementales et paysagères du projet

Les photographies demandées au 8.2 figurent dans la note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-c	dessus	X	'
--	--------	---	---

Faità Dolleren

le. 21/07/2016

Signature

2/194

